

*Brevets—Loi*

Nous ne demandons pas quelque chose que nous avons inventée ou tirée d'un chapeau. Nous essayons seulement d'inscrire dans la loi les paroles du ministre de la Consommation et des Corporations.

**M. Nunziata:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre mon collègue et ami au milieu de son discours, mais il dit depuis quelques minutes que certaines promesses du gouvernement devraient être inscrites dans le projet de loi. Veut-il dire que les Canadiens ne croient pas aux promesses du premier ministre et du gouvernement? Est-ce la raison pour laquelle il veut les inscrire dans le projet de loi?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas le temps des questions et des commentaires. Le député a la parole pour un temps illimité. Le député de York-Sud—Weston ferait mieux d'écrire une petite note à son collègue pour lui dire ce qu'il a à dire, mais j'espère que le député de Cape Breton—Richmond-Est pourra poursuivre son discours.

**M. Dingwall:** Merci, monsieur le Président.

**M. Clark (Yellowhead):** Pouvez-vous vous débrouiller tout seul?

**M. Dingwall:** Le député aura l'occasion de dire quelques mots dans ce débat et j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire sur les recommandations que l'autre endroit a proposées.

Nous n'avons reçu jusqu'à maintenant qu'une simple déclaration d'intention. Je pense que les Canadiens ont un prix très élevé à payer sous forme d'augmentation du coût des médicaments et d'absence de garanties d'emplois et de recherche et de développement. Si nous avons l'intention de donner aux sociétés multinationales un monopole absolu pendant une période de dix ans, c'est sûrement une mesure de bonne politique publique que d'inscrire leurs promesses dans la loi pour assurer aux Canadiens des emplois, des dépenses pour la recherche et le développement ainsi que des prix raisonnables pour les médicaments d'ordonnance. Mais le projet de loi est complètement dépourvu de ce genre de garantie, et pour cette raison je ne cesse d'exhorter le gouvernement à mettre ses promesses par écrit. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas d'accord là-dessus. C'est le point sur lequel nous divergeons d'opinion. Si le gouvernement fait des promesses sur une mesure aussi importante que celle-ci et s'il n'est pas prêt à les inscrire dans la loi, les Canadiens auront raison de conclure qu'il y a peut-être quelque chose de louche et que le gouvernement ne respectera peut-être pas ses promesses.

Je reviens à ce que j'ai déclaré dans mon entrée en matière lorsque j'ai parlé du vendeur de voitures, de cuisinières, de réfrigérateurs ou de fours à micro-ondes. Ces vendeurs font toutes sortes de promesses mirifiques sur le produit en question mais lorsque le client veut vraiment acheter cet article et se le faire livrer, le vendeur déclare qu'il ne peut pas faire ces promesses par écrit. Un consommateur canadien moyen raisonnable en conclurait à juste titre qu'il se passe quelque chose de

louche et très probablement n'achèterait pas cet article. Il voudrait rentrer chez lui et réfléchir au fait que le vendeur n'est pas disposé à garantir par écrit les qualités particulières de cet article.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne sait que trop bien qu'on a entendu dire qu'on allait créer des emplois, consacrer des fonds à la recherche et au développement et que tous les Canadiens allaient en bénéficier. Si le ministre le croit, pourquoi ne le fait-il pas figurer dans la loi? De quoi a-t-il peur? Cette loi n'interviendrait uniquement que si les sociétés multinationales ne tiennent pas leurs promesses.

Par conséquent, je dirais à mon collègue et ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il doit choisir et ne pas tenir des propos équivoques. Lui qui est chargé de la politique sociale de notre pays, il devrait agir honorablement et dire franchement aux Canadiens ce qui va se passer exactement.

● (1650)

Si le gouvernement n'est pas disposé à accepter l'amendement proposé par mes collègues de Cap-Breton—The Sydneys, York-Sud—Weston et de Windsor, qu'on a proposé à maintes reprises à la Chambre, la seule chose qu'on peut en conclure, en tant que consommateurs raisonnables et objectifs et membres de l'opposition, c'est que le gouvernement ne croit pas que ses promesses vont se matérialiser.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois qu'il est environ 16 h 51. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) parle maintenant depuis 50 minutes. Je crois comprendre que la Chambre va ajourner dans huit minutes. La présidence pourrait-elle nous dire si le député dispose d'un temps de parole illimité, ou si le Règlement de la Chambre limite peut-être ses observations?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député sait pertinemment qu'il dispose d'un temps de parole illimité. La parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez éclairci ce point pour mon collègue, qui, comme vous le savez, est nouveau à la Chambre des communes, mais très capable et éminent.

Voilà la question qui nous occupe aujourd'hui. Il n'y a pas d'ordre du jour secret. Les députés de l'opposition n'essaient pas de garder des arguments afin de les faire valoir à la dernière minute. Nous cherchons à améliorer le projet de loi C-22. J'estimais qu'en tant que législateurs, c'était notre devoir de le faire. Comme les autres députés, j'ai prêté serment de servir les électeurs que je représente. La liberté et l'ouverture d'esprit propres à notre société nous oblige assurément à reconnaître, quand nous prenons la parole à la Chambre, que des députés autres que les ministériels peuvent à l'occasion faire des recommandations et proposer des amendements pertinents, concrets et valables.